



**Office Burundais des Recettes**

*"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"*

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/32/S/2022-2023 POUR  
LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FORMATION SUR  
L'ADMINISTRATION DE BASE DE DONNEES ORACLE A L'OBR**

**Date de Publication : 04/10/2022**

**Date d'ouverture des offres : 02/11/2022**

**OCTOBRE 2022**

## **PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°DNCMP/32/S/2022-2023 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FORMATION SUR L'ADMINISTRATION DE BASE DE DONNEES ORACLE A L'OBR**

**Date de Publication : 04/10/2022**

**Date d'ouverture des offres : 02/11/2022**

### **1. Objet.**

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour « La formation sur l'Administration de Base de données ORACLE à l'OBR », dont la qualification du soumissionnaire se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

### **2. Financement.**

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2022-2023.

### **3. Spécification du Marché**

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres International par Consultation tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

### **4. Allotissement**

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

### **5. Délai d'exécution**

La durée de la mission est d'un (1) mois, comptée à partir de la notification du marché.

### **6. Conditions de participation**

La participation à ce marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les

conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché, conformément à l'article 151 du Code des Marchés Publics.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

## **7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes ([www.obr.bi](http://www.obr.bi)), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12 h00' et 14 h00' à 17h 00', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,  
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,  
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,  
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables, versés sur le compte n° N°01104582385 (Sous-compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi.

## **8. Dépôt et Ouverture des Offres.**

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, **au plus tard le 02/11/2022 à 09h30'**, heure locale. Elles porteront obligatoirement la mention : Dossier D'appel d'Offres International Ouvert N°DNCMP/32/S/2022-2023, **A n'ouvrir qu'en séance publique du 02/11/2022, à 10h 00'**.

L'ouverture des offres aura lieu **le 02/11/2022 à 10 h 00'** dans l'une des salles des réunions de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 6<sup>ème</sup> étage.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

## **9. Délais d'engagement.**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

## **10. Garantie de soumission**

Une garantie de soumission délivrée par une banque ou toute autre institution financière reconnue par la Banque Centrale du Burundi, est exigée :

- Un million Francs Burundais (1.000.000 FBU) pour les soumissionnaires basés au Burundi ;
- Pour les soumissionnaires basés en dehors du Burundi paiera ce même montant selon le taux du jour.

## **11. Renseignements**

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres.

**Fait à Bujumbura, le 26/09/2022**

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE  
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS A L'OBR**

**Gérard SABAMAHORO**

# **I. REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES**

## **INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES (IS)**

### **A. GENERALITES**

Les présentes Instructions aux Soumissionnaires sont en général conformes aux dispositions du nouveau Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

#### **1. Objet de la soumission**

L'objet de cet Appel d'Offres porte sur le recrutement d'un Consultant Pour la formation sur l'Administration de base de données ORACLE à l'OBR.

#### **2. Origine des fonds**

Le paiement prévu au titre du marché pour lequel le présent Appel d'Offres est lancé est imputable au Budget de l'Office Burundais des Recettes, Exercice 2022-2023.

#### **3. Soumissionnaire admis à concourir**

Le présent Appel d'Offres est ouvert, à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique, basée au Burundi ou à l'étranger, remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Un soumissionnaire ne doit pas être affilié à une société ou une entité qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire de ce DAO, ni à celle qui a été engagée ou sera engagée comme Maître d'Œuvre au titre du Marché.

Les soumissionnaires doivent fournir toutes les pièces que l'Acheteur peut raisonnablement demander et qui visent son entière satisfaction.

Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

### **B. LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

#### **4. Contenu du DAO :**

- Avis d'Appel d'Offres;
- Instructions aux Soumissionnaires ;
- Données Particulières d'Appel d'Offres ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Formulaire de soumission;
- Bordereaux des Prix et des Quantités ;
- Les critères d'évaluation et de qualification.

## **5. Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres**

Des questions relatives au Dossier d'Appel d'Offres peuvent être adressées par écrit au Commissariat des Services Généraux de l'OBR au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres. Ce dernier répondra à l'entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à tous les acquéreurs du Dossier d'Appel d'Offres, sans toutefois identifier le demandeur.

## **6. Modifications au Dossier d'Appel d'Offres**

L'OBR peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont acheté le DAO. Ces derniers accuseront réception, par écrit, de chacun des additifs de l'Acheteur.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

## **C. PREPARATION DES OFFRES**

### **7. Contenu de l'offre**

Pour qu'une offre soit considérée comme complète, elle devra comprendre les documents suivants :

#### ***1° Enveloppe contenant l'offre technique et qui renfermera :***

##### **a) Au niveau administratif**

1. Les statuts juridiques (personne morale) du soumissionnaire ou équivalent pour les étrangers ;
2. Une preuve d'achat du DAO portant le numéro du DAO ;
3. Une garantie bancaire de soumission ;
4. Une copie d'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR ou par une institution qui en a la prérogative de délivrer ce document pour les soumissionnaires basés à l'étranger ;
5. Une copie du certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ou un certificat d'identification du soumissionnaire dans son pays d'origine ;
6. Un registre de commerce (copie) ou l'équivalent pour les étrangers ;

7. Une attestation de non redevabilité délivrée en original par l'Institution de sécurité sociale et en cours de validité. Pour les soumissionnaires basés à l'étranger, ce document n'est pas obligatoire) ;
8. Un formulaire des renseignements sur le soumissionnaire, établi suivant le modèle en annexe, ou équivalent pour les étrangers ;
9. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce, datant d'au plus trois (3) mois le jour de l'ouverture des offres, ou un document équivalent pour les soumissionnaires basés à l'étranger.

#### **b) Au niveau technique**

1. Présenter une offre avec une fiche technique correspondant au minimum aux programmes de la formation requis par l'OBR ;
2. Le Consultant doit être certifié Oracle ;
3. Présenter deux attestations de bonne fin pour avoir donné une formation similaire ;
4. Un acte d'engagement, établi suivant le modèle en annexe.

#### **2° Enveloppe contenant l'offre financière et qui renfermera :**

1. Le formulaire de soumission dûment rempli suivant le modèle en annexe ;
2. Le bordereau des prix ;
3. Un calendrier d'exécution de la mission établi selon le modèle en annexe.

#### **N.B:**

**L'absence ou la non-conformité d'un de ces documents sera traité lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.**

#### **8. Langue de l'offre**

- 8.1 L'offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'Acheteur, seront rédigés en langue française ou en langue anglaise.
- 8.2 Les documents complémentaires fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français de ces derniers, auquel cas, la traduction en français fera foi.

## **9. Montant de l'offre et rabais éventuels**

Le montant, tel que détaillé dans l'offre financière, sera calculé et chiffré sur base du bordereau des prix présentés par le soumissionnaire.

Le soumissionnaire indiquera donc, les prix unitaires de toutes les rubriques figurant au bordereau des prix et les prix totaux, et à chacune des rubriques.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel et sa méthode d'application sur le formulaire de l'offre.

Le Marché est ferme, non révisable et non actualisable.

## **10. Monnaie de soumission**

Les soumissionnaires basés au Burundi doivent exprimer leurs prix en franc burundais et le prix s'entend taxe sur toute taxe comprise TTC, tandis que les soumissionnaires basés à l'étranger peuvent exprimer leurs prix en devises (Dollars Américains ou Euros).

**NB** : Le prix de l'offre financière s'entend toutes taxes exigibles en République du Burundi, y compris la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 18% et les 15% du montant total du marché, exigibles à toute société étrangère et qui n'est pas immatriculée ou n'a pas une représentation au Burundi.

La conversion en franc burundais pour question d'analyse de l'offre se fera au taux moyen de la Banque de la République du Burundi du jour d'ouverture des offres. Le paiement se fera en monnaie de soumission.

## **11. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, à compter de la date limite de dépôt des offres.

## **12. Garantie de soumission**

Une garantie de soumission délivrée par une banque ou toute autre institution financière reconnue par la Banque Centrale du Burundi, est exigée :

- Un million Francs Burundais (1.000.000 FBU) pour les soumissionnaires basés au Burundi ;
- Pour les soumissionnaires basés en dehors du Burundi paiera ce même montant selon le taux du jour.

### **13. Forme et signature de l'offre**

Le soumissionnaire préparera un original et cinq copies de l'offre, mentionnant clairement sur les exemplaires "ORIGINAL" et "COPIE" selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fera foi. Ces exemplaires seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile et seront signés par le soumissionnaire ou par une (des) personne(s) dûment autorisée(s) à engager celui-ci.

Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus imprimés, seront paraphées par le(s) signataire(s). L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le(s) signataire(s).

### **D. DEPOT DES OFFRES**

#### **14. Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans une seule enveloppe cachetée, portant la mention "**OFFRE TECHNIQUE**" et "**OFFRE FINANCIERE**" selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure.

Les enveloppes intérieure et extérieure devront :

- a) être adressées à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans le RPAO ;
- b) porter le titre et le numéro du DAO, tels qu'indiqués dans les DPAO ;
- c) porter les mots "**NE PAS OUVRIR AVANT LE 02/11/2022 à 10h00'.**" suivis de la mention de la date et de l'heure fixées pour l'ouverture des offres, comme spécifié dans les DPAO.

Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre à l'Acheteur de renvoyer l'offre cachetée si elle a été déclarée "hors délai".

Si l'enveloppe intérieure n'est pas cachetée et marquée comme indiqué ci-dessus, l'Acheteur ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

#### **15. Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée ci-dessus **au plus tard le 02/11/2022 à 9h30'**, heure locale. L'OBR peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un éventuel additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Acheteur et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

## **E. OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES**

### **16. Ouverture des offres**

L'OBR ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance publique d'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics, le 02/11/2022 à 10h 00' et à l'adresse indiquée ci-après:

Commissariat Général de l'OBR,  
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,  
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, 6<sup>ème</sup> Etage.  
B.P 3465 Bujumbura II,  
Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16.

NB: L'ouverture des offres se fera en deux étapes:

- dans un premier temps, la commission d'ouverture ouvrira les offres techniques;
- dans un deuxième temps, la commission ouvrira les offres financières après l'avis de non objection de la DNCMP.

### **17. Caractère confidentiel de la procédure**

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du Marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du Marché. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Acheteur dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

### **18. Eclaircissements apportés aux offres et contacts avec l'Acheteur**

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'Acheteur peut demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un sous-détail des prix unitaires.

La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par l'Acheteur lors de l'évaluation des soumissions.

## **19. Examen des offres et détermination de leur conformité**

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, l'Acheteur établira la conformité de l'offre vérifiant que chaque offre :

- répond aux critères de qualification tels qu'indiqués dans le Dossier d'Appel d'Offres;
- a été dûment signée ;
- est conforme aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
- présente toute précision et/ou justification que l'Acheteur peut exiger pour déterminer sa conformité.

Une offre conforme au Dossier d'Appel d'Offres est celle qui respecte tous les termes, conditions et spécifications, sans divergence ni réserve importante.

Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- a) affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la livraison du produit ;
- b) limite sensiblement, en contradiction avec le DAO, les droits de l'Acheteur ou les obligations du Fournisseur au titre du Marché;
- c) est telle que sa rectification affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au DAO.

Si une offre n'est pas conforme au Dossier d'Appel d'Offres, elle sera rejetée et ne pourra être par la suite rendue conforme par la correction ou le retrait subséquent de la divergence ou réserve qui la rendait non conforme

## **20. Correction des erreurs**

L'Acheteur vérifiera les offres reconnues conformes au DAO pour la correction des erreurs de calcul éventuelles et en fera part au soumissionnaire concerné. Les erreurs seront corrigées de la façon suivante :

Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;

Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total, le prix unitaire du bordereau fera foi ;

Le montant figurant dans la soumission sera alors corrigé par l'OBR conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs.

**NB. Lors de la correction des offres financières, le taux maximum de correction des erreurs arithmétiques des offres financières reste inférieur ou égale à 5 % du montant initial de l'offre.**

## **21. Evaluation et comparaison des Offres**

La Commission de Passation du marché n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes pour l'essentiel.

En évaluant les offres, la Commission de Passation du marché déterminera pour chaque offre son montant exact en le rectifiant comme suit :

- en corrigeant toute erreur éventuelle ;
- par un ajustement approprié pour tout rabais lu pendant la séance d'ouverture publique des offres, toutes variations, divergences ou réserves jugées acceptables.

La même Commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante.

Si l'offre évaluée la plus intéressante est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de l'OBR, celle-ci peut demander au soumissionnaire de fournir les sous-détails de prix pour n'importe quelle rubrique.

## **22. Préférence accordée aux soumissionnaires**

Les soumissionnaires nationaux ne peuvent pas bénéficier d'une marge de préférence.

## **23. Contacts avec l'Acheteur**

Si le soumissionnaire souhaite porter à l'attention de l'Acheteur des informations complémentaires, il devra le faire par écrit.

Les soumissionnaires doivent scrupuleusement se conformer aux dispositions décrites dans le dossier d'Appel d'Offre au risque de se voir appliquer les dispositions du Code des Marchés Publics du Burundi définissant les sanctions des violations de la réglementation en matière de marchés publics.

## **F. ATTRIBUTION DU MARCHE**

### **24. Attribution**

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conforme et qui aura la note combinée la plus élevée, obtenue en additionnant sa note de la cotation technique à 70% et sa note financière à 30%.

## **25. Notification de l'attribution du Marché**

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'Acheteur, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée. Cette lettre, dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières "lettre de Marché", indiquera le montant que l'Acheteur paiera au Fournisseur au titre de la formation et de leurs obligations de garantie.

La lettre de Marché précisera, le cas échéant, les corrections apportées au montant initial de l'offre de l'attributaire provisoire, les corrections ne portant pas sur les prix unitaires mais sur les erreurs de calcul. Si ce dernier n'accepte pas de correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie de soumission saisie.

## **26. Signature du Marché**

L'OBR enverra à l'attributaire du Marché, en même temps que la lettre de Marché, l'Acte d'engagement figurant au DAO, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties.

Après sa satisfaction, l'Acheteur informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues et leur restituera leurs garanties de soumission.

## **27 Modalités de paiement**

Le paiement du montant total du marché se fera par virement bancaire au compte du Fournisseur sur présentation de la facture accompagné d'une copie du rapport validé par le Directeur de la Technologie de l'Information.

## **II. DONNEES PARTICULIERES DE L'APPEL D'OFFRES (DPAO)**

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux services faisant l'objet de l'Appel d'offres, complètent ou, le cas échéant, modifient les dispositions des Instructions aux Soumissionnaires (IS). En cas de divergence, les données particulières ci-dessous ont priorité sur les clauses des IS.

Référé ce aux IS	<b>A. Généralités</b>
<b>1.</b>	<p><b>Objet de la soumission</b></p> <p>L'OBR, ci-après dénommée "l'Acheteur", lance un Appel d'Offres en vue de l'obtention des fournitures et services dont les spécifications techniques sont détaillées dans la deuxième partie intitulée " Spécifications techniques pour « la formation sur l'Administration de base de données ORACLE à l'OBR " du présent Dossier d'Appel Offres n° DNCMP/32/S/2022-2023.</p> <p>Nom et adresse de l'Acheteur :</p> <p>L'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél: 22 28 21 46 ou 22 28 22 16</p>
	<p><b><u>Délai d'exécution</u></b></p> <p>La durée de la mission est d'un (1) mois.</p>
<b>2.</b>	<p><b>Origine des fonds</b></p> <p>Les paiements prévus au titre du Marché pour lequel le présent Appel d'Offres International est lancé seront assurés par l'OBR, exercice 2022-2023.</p>
<b>3.</b>	<p><b>Soumissionnaire admis à concourir</b></p> <p>Le présent Appel d'Offres est ouvert, à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique, basée au Burundi ou à l'étranger, remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.</p> <p>Un soumissionnaire ne doit pas être affilié à une société ou une entité qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire de ce DAO, ni à celle qui a été engagée ou sera engagée comme Maître d'Œuvre au titre du Marché.</p>

Les soumissionnaires doivent fournir toutes les pièces que l'Acheteur peut raisonnablement demander et qui visent son entière satisfaction. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

## **B. Le Dossier d'appel d'offres**

**4.**

### **Contenu du Dossier d'Appel d'Offres**

- Avis d'Appel d'Offres ;
- Instructions aux Soumissionnaires ;
- Données Particulières d'Appel d'Offres ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Formulaires de soumission ;
- Bordereaux des Prix et des Quantités ;
- Les critères d'évaluation et de qualification.

**5.**

### **Eclaircissement apportés au Dossier d'appel d'Offres**

Des questions relatives au Dossier d'Appel d'Offres peuvent être adressées par écrit au Commissariat des Services Généraux de l'OBR au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres. Ce dernier répondra à l'entreprise qui en a fait la demande et diffusera la même réponse à toutes les entreprises ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres, sans toutefois identifier le demandeur.

**6.**

### **Modifications au Dossier d'Appel d'Offres**

L'OBR peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fait partie intégrante du DAO et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont acheté le DAO. Ces derniers accuseront réception, par écrit, de chacun des additifs de l'Acheteur.

Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur a la faculté de reporter la date limite de dépôt des offres.

## C. Préparation des offres

7.

### Documents constituant l'offre

#### ***1° Enveloppe contenant l'offre technique et qui renfermera :***

##### **a) Au niveau administratif**

1. Les statuts juridiques (personne morale) du soumissionnaire ou équivalent pour les étrangers ;
2. Une preuve d'achat du DAO portant le numéro du DAO ;
3. Une garantie de soumission ;
4. Une copie d'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR ou par une institution qui en a la prérogative de délivrer ce document pour les soumissionnaires basés à l'étranger ;
5. Une copie du certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ou un certificat d'identification du soumissionnaire dans son pays d'origine ;
6. Un registre de commerce (copie) ou l'équivalent pour les étrangers ;
7. Une attestation de non redevabilité délivrée en original par l'Institution de sécurité sociale et en cours de validité. Pour les soumissionnaires basés à l'étranger, ce document n'est pas obligatoire) ;
8. Un formulaire des renseignements sur le soumissionnaire, établi suivant le modèle en annexe, ou équivalent pour les étrangers ;
9. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce, datant d'au plus trois (3) mois le jour de l'ouverture des offres, ou un document équivalent pour les soumissionnaires basés à l'étranger.

##### **b) Au niveau technique**

1. Présenter une offre avec une fiche technique correspondant au minimum aux programmes de la formation requis par l'OBR ;
2. Le Consultant doit être certifié Oracle ;
3. Présenter une attestation de services rendus pour avoir donné une formation similaire ;
4. Un acte d'engagement, établi suivant le modèle en annexe ;

#### ***2° Enveloppe contenant l'offre financière et qui renfermera :***

1. Le formulaire de soumission dûment établi suivant le modèle en annexe ;
2. Le bordereau des prix;

	<p>3. Un calendrier de livraison et installation, établi selon le modèle en annexe.</p> <p><b>N.B:</b>  <b>L'absence ou la non-conformité d'un de ces documents sera traité lors de l'analyse conformément à l'article 183 du code des Marchés Publics</b></p>
<b>8</b>	<p><b>Langue de l'offre</b></p> <p>L'offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'Acheteur, seront rédigés en langue française ou anglaise.</p> <p>Les documents complémentaires fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages concernant la soumission, auquel cas, la traduction en français fera foi.</p>
<b>9.</b>	<p><b>Prix de l'offre et rabais</b></p> <p>Le montant, tel que détaillé dans l'offre financière, sera calculé et chiffré sur base du bordereau des prix présentés par le soumissionnaire. Le soumissionnaire indiquera donc, en chiffres et en lettres les prix totaux toutes taxes comprises. Le soumissionnaire indiquera tout rabais et sa méthode d'application sur le formulaire de l'offre.</p> <p>Le Marché est ferme, non révisable et non actualisable.</p>
<b>10.</b>	<p><b>Monnaies de soumission</b></p> <p>Les soumissionnaires basés au Burundi doivent exprimer leurs prix en franc burundais et le prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée comprise TVAC, tandis que les soumissionnaires basés à l'étranger peuvent exprimer leurs prix en devises (Dollars Américains ou Euros).</p> <p><b>NB:</b> Le prix de l'offre financière s'entend toutes taxes exigibles en République du Burundi, y compris la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 18% et les 15% du montant total du marché, exigibles à toute société étrangère et qui n'est pas immatriculée ou n'a pas une représentation au Burundi.</p> <p>La conversion en franc burundais pour question d'analyse de l'offre se fera au taux moyen de la Banque de la République du Burundi du jour d'ouverture des offres. Le paiement se fera en monnaie de soumission.</p>

<b>11.</b>	<p><b>Validité des offres</b></p> <p>Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.</p>
<b>12.</b>	<p><b>Garantie de soumission</b></p> <p>Une garantie de soumission délivrée par une banque ou toute autre institution financière reconnue par la Banque Centrale du Burundi, est exigée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un million Francs Burundais (1.000.000 FBU) pour les soumissionnaires basés au Burundi ;</li> <li>- Pour les soumissionnaires basés en dehors du Burundi paiera ce même montant selon le taux du jour.</li> </ul>
<b>13.</b>	<p><b>Forme et signature de l'offre</b></p> <p>Le soumissionnaire préparera un original et cinq copies de l'offre, mentionnant clairement sur les exemplaires "<b>ORIGINAL</b>" et "<b>COPIE</b>" selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fera foi. Ces exemplaires seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile et seront signés par le soumissionnaire ou par une (des) personne(s) dûment autorisée(s) à engager celui-ci.</p> <p>Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus imprimés, seront paraphées par le(s) signataire(s). L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le(s) signataire(s).</p> <p>Les offres doivent comprendre une table des matières.</p>

#### **D. Dépôt des offres**

<b>14.</b>	<p><b>Cachetage et marquage des offres</b></p> <p>Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans une seule enveloppe cachetée, portant la mention "<b>OFFRE TECHNIQUE</b>" et "<b>OFFRE FINANCIERE</b>" selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure.</p> <p>Les enveloppes intérieure et extérieure devront :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) être adressées au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le RPAO ;</li> <li>b) porter le nom du projet, le titre et le numéro du DAO, tels qu'indiqués dans le DAO;</li> </ol>
------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



- dans un premier temps, la commission d'ouverture ouvrira les offres techniques;
- dans un deuxième temps, la commission ouvrira les offres financières après l'avis de non objection de la DNCMP.

## **E. Caractère confidentiel de la procédure et évaluation des offres**

<b>17.</b>	<p><b>Caractère confidentiel de la procédure</b></p> <p>Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du Marché ne doit être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne ne participant pas officiellement à cette procédure avant l'annonce de l'attribution du Marché. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Acheteur dans l'examen des soumissions ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.</p>
<b>19.</b>	<p><b>Évaluation des Offres</b></p> <p>La Commission de Passation du Marché n'évaluera et ne comparera que les offres qui ont été reconnues conformes pour l'essentiel.</p> <p>En évaluant les offres, la Commission de Passation des Marchés Publics déterminera pour chaque offre son montant exact en le rectifiant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en corrigeant toute erreur éventuelle ;</li> <li>- par un ajustement approprié pour tout rabais lu pendant la séance d'ouverture publique des offres, toutes variations, divergences ou réserves jugées acceptables.</li> </ul> <p>La même Commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence, réserve ou offre variante.</p> <p>Si l'offre évaluée la plus intéressante est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation de l'OBR, celle-ci peut demander au soumissionnaire de fournir les sous- détails de prix pour n'importe quelle rubrique.</p> <p><b>A. Evaluation administrative des offres</b></p> <p>La sous-commission d'analyse s'assurera que tous les documents demandés à la clause 7 des Instructions aux Soumissionnaires ont bien été fournis et sont tous authentiques.</p> <p><b>L'absence ou la non-conformité de l'un ou l'autre élément de ces documents entraîne le rejet de l'offre.</b></p>

### **B. Evaluation technique des offres :**

La sous-commission d'analyse évaluera la conformité des offres techniques en utilisant la grille d'évaluation suivante :

N°	Critère d'évaluation	Notation
1.	Présenter une offre avec une fiche technique correspondant au minimum aux programmes de la formation requis par l'OBR.	NT1 = 5 pts
2.	Le formateur doit être titulaire de la certification Oracle (Oracle Certified Expert (OCE))	NT2 = 40 pts
3	Expérience d'un formateur dans le domaine de la formation sur l'administration des bases de données oracle 19c avec preuve (2 attestations de bonne fin pour avoir donné deux formations similaires).	NT3=30 pts
4	Avoir le niveau minimum universitaire avec 5 ans d'expérience dans la gestion des systèmes de base des données Oracle avec des attestations de service rendu	NT4=15 pts
5	Le formateur doit présenter des documents prouvant qu'il a déjà dispensé des formations similaires sur l'environnement linux et Windows avec deux attestations de bonne fin.	NT5=10 pts

La note technique (NT) est calculée comme suit :  $NT = NT1 + NT2 + NT3 + NT4 + NT5$

**NB : Un soumissionnaire qui obtiendra une note technique inférieure à 70 pts sera éliminée à cette étape.**

### **C. Evaluation financière :**

Pour évaluer les offres financières, la sous-commission d'analyse prendra en compte les éléments suivants :

- 1) Formulaire de soumission (voir modèle en annexe) ;
- 2) Le prix de l'offre ;
- 3) Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques ;
- 4) Les ajustements du prix imputables au rabais offert.

22	<p><b>Préférence accordée</b> Non applicable.</p>
<b>F. Attribution du marché</b>	
24	<p><b>Attribution</b></p> <p>Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement conforme et qui aura la note combinée la plus élevée, obtenue en additionnant sa note de la cotation technique à 70% et sa note financière à 30%.</p>
25	<p><b>Notification de l'attribution du Marché</b></p> <p>Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par l'Acheteur, ce dernier notifiera à l'attributaire du Marché, par lettre recommandée, que sa soumission a été acceptée. Cette lettre, dénommée ci-après et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières "lettre de Marché", indiquera le montant que l'Acheteur paiera au Fournisseur au titre de la livraison des fournitures et services, et de leurs obligations de garantie.</p> <p>La lettre de Marché précisera, le cas échéant, les corrections apportées au montant initial de l'offre de l'attributaire provisoire. Si ce dernier n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie de soumission saisie.</p>
26	<p><b>Signature du Marché</b></p> <p>L'OBR enverra à l'attributaire du Marché, en même temps que la lettre de Marché, qui récapitule toutes les dispositions acceptées par les parties. L'attributaire du Marché le signera et le renverra au Maître d'Ouvrage, avec la garantie de bonne exécution requise.</p> <p>Après sa satisfaction, l'Acheteur informera dans les meilleurs délais les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues et leur restituera leurs garanties de soumission.</p>
27	<p><b>Modalités de paiement</b></p> <p>Le paiement du montant total du marché se fera par virement bancaire au compte du Fournisseur sur présentation de la facture accompagné d'une copie du rapport validé par le Directeur de la Technologie de l'Information.</p>

**DEUXIEME PARTIE : SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FORMATION SUR L'ADMINISTRATION DE BASE DE DONNEES ORACLE A L'OBR**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**1. LES MODULES DU CONSULTANT POUR LA FORMATION SUR ADMINISTRATION ORACLE SONT LES SUIVANTS**

1. Oracle Database 19c Administration Workshop I
2. Oracle Database 19c Administration Workshop II
3. Oracle Database 19C Data Guard Administration Workshop
4. Oracle Database 19c SQL Workshop
5. Oracle Database 19c PL/SQL
6. Exadata Database Machine 12c Administration WorkShop
7. Oracle WebLogic Server 12c Administration
8. Oracle database Security 19C
9. Oracle database Security 19C

## **TROISIEME PARTIE : LE MARCHÉ**

### **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) OU LE MARCHÉ POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FORMATION SUR L'ADMINISTRATION DE BASE DE DONNEES ORACLE A L'OBR.**

L'OBR, ci-après désignée « l'Acheteur », représenté par son Commissaire Général, ....., d'une part,

et

L'Attributaire ci-après désignée « le Prestataire », représentée par ..... d'autre part,

ont convenu ce qui suit:

#### **CHAPITRE I - DISPOSITIONS GENERALES**

##### **Article 1 : Objet du marché**

Le présent Marché a pour objet le recrutement d'un Consultant Pour la formation sur l'Administration de base données ORACLE.

##### **Article 2 : Documents contractuels**

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous, dont le soumissionnaire assure avoir pris connaissance et définissant les conditions du Marché sont :

- Le Marché (ou le contrat) ;
- La soumission ;
- Le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) ;
- Le code des marchés publics et les textes d'application ;

En cas de discordance entre les pièces contractuelles et constitutives du Marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci- dessus.

#### **CHAPITRE II - DISPOSITIONS FINANCIERES**

Article 3 : Prix du Marché

Le Montant du Marché s'élève à la somme de [Insérer la somme] (.....  
...FBU) francs burundais (ou en Dollars Américains ou Euros pour les fournisseurs étrangers) toutes taxes comprises.

#### **Article 4 : Nature du Marché**

Le marché à intervenir sera un marché à bordereau de prix.

#### **Article 5 : Régime fiscal et douanier**

Les prix du présent Marché sont réputés comprendre tous les montants dus au titre des impôts, droits, taxes et obligations résultant de l'exécution du Marché, applicables en République du Burundi.

#### **Article 6 : Révision de prix**

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables.

#### **Article 7 : Modalités de paiement**

Le paiement se fera par virement bancaire au compte du Prestataire dans les trente (30) jours calendaires suivant la demande de paiement accompagnée d'une copie du rapport validé par le Directeur de la Technologie de l'Information.

### **CHAPITRE III- EXECUTION DU MARCHE**

#### **Article 8 : Délai d'exécution**

La durée de la mission est d'un (1) mois, comptée à partir de la notification du marché.

#### **Article 9 : Retards et pénalités**

En cas de non-respect des délais fixés pour la formation, le Prestataire est passible de pénalités, après mise en demeure préalable, dont le montant est calculé suivant la formule décrite ci-après :

**P = M x N/1000**, dans laquelle :

P = Pénalités

M = Montant total du marché

N = nombre de jours de retard.

Les pénalités sont plafonnées à dix pourcents (10%) du montant total du marché.

## **CHAPITRE IV- RESILIATION - DIFFERENDS ET LITIGES**

### **Article 10 : Résiliation du Marché**

Le Marché est résilié de plein droit dans les cas suivants :

- impossibilité manifeste et durable du Prestataire compromettant la bonne exécution du Marché,
- règlement judiciaire, sauf si l'Autorité Contractante accepte, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les créanciers pour la continuation du Marché,
- liquidation des biens, si le Prestataire n'est pas autorisé par le Tribunal à continuer ses activités.

En cas d'événement ne provenant pas de son fait et rendant impossible l'exécution du Marché, ce dernier peut être résilié par les autorités contractantes sans qu'il puisse prétendre à une indemnité.

### **Article 11 : Différends et litiges**

Si un différend survient entre l'Acheteur et le Prestataire, sous la forme de réserves faites à un ordre de service ou sous toute autre forme, le Prestataire remet à la Personne responsable du Marché aux fins de transmission à l'Acheteur, un mémoire exposant les motifs et indiquant les montants de ses réclamations.

En l'absence de notification de décision dans un délai de trente (30) jours calendaires à partir de la date de réception, par l'Acheteur, la réclamation du Prestataire est considérée comme étant acceptée par l'Acheteur.

Si le Prestataire n'accepte pas la décision de l'Acheteur et qu'aucune solution à l'amiable n'est trouvée, le différend est soumis aux juridictions compétentes de Bujumbura qui trancheront suivant les règles en vigueur au Burundi.

### **Article 12 : Entrée en vigueur du Marché**

L'entrée en vigueur du présent Marché est subordonnée à l'approbation des autorités compétentes.

### **Article 13 : Approbation du Marché**

Le présent Marché relatif au recrutement d'un Consultant pour l'étude et l'accompagnement pour l'implémentation de la méthode de gestion de projets Prince II à l'OBR, est approuvé après signature par les Autorités Compétentes.

**Lu et accepté sans réserve, le.....**

**LE PRESTATAIRE**

**Conclu le .....  
par,**

**L'AUTORITE  
CONTRACTANTE**

**Pour approbation**

**le...../...../2022**

**LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET  
ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE**

**Hon. Audace NIYONZIMA**

**FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUMISSIONNAIRE**

Date: \_\_\_\_\_

Avis d'appel d'offres No.: \_\_\_\_\_

1. Nom du soumissionnaire
2. En cas de groupement, noms de tous les membres :
3. Pays où le soumissionnaire est (ou sera) légalement enregistré (inscrit au Registre du Commerce):
4. Année d'enregistrement du soumissionnaire :
5. Adresse officielle du soumissionnaire dans le pays d'enregistrement :
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du soumissionnaire : Nom: Adresse: Téléphone/Fac-similé: Adresse électronique:
7. Ci-joint copies des originaux des documents ci-après : <input type="checkbox"/> Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec la clause 3 des IS <input type="checkbox"/> En cas de groupement, lettre d'intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec la clause 3 des IS. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique du Burundi, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome, et administrées selon les règles du droit commercial, en conformité avec le Code des Marchés Publics.

NB : En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent fournir les renseignements ci avant.

Nom \_\_\_\_\_ En tant que \_\_\_\_\_  
Signature \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de \_\_\_\_\_

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

**ANNEXE 2**

**FORMULAIRE DE SOUMISSION**

Date : \_\_\_\_\_

Avis d'appel d'offres No. : \_\_\_\_\_

À :

\_\_\_\_\_  
Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres N° DNCMP/.../S/2022-2023, y compris l'additif/ les additifs No. : \_\_\_\_\_ ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous proposons de fournir conformément au Dossier d'Appel d'Offres et au calendrier de formation spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de formation et spécifications techniques, *[préciser la nature des prestations]* le service ci-après : \_\_\_\_\_ ;
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de : \_\_\_\_\_
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : \_\_\_\_\_
- e) Notre offre demeurera valide pendant une période de \_\_\_\_\_ jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'Appel d'Offres ; cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 3 des Instructions aux soumissionnaires.
- j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé.
- k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre de moindre coût, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom \_\_\_\_\_ En tant que \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de \_\_\_\_\_

En date du \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

**BORDEREAU DES PRIX**

Date : \_\_\_\_\_

Avis d'Appel d'Offres No. : \_\_\_\_\_

Nom du soumissionnaire: \_\_\_\_\_

N°	Article	Spécifications techniques ou Service	Quantité	Prix Unitaire	Prix total
	Total Hors Taxes				
	TTC				

Signature \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ soumissionnaire (+Cachet)

**CALENDRIER DE FORMATION**

Date: \_\_\_\_\_

Avis d'Appel d'Offres No. : \_\_\_\_\_

Le Calendrier de formation précise, en nombre de jours ou de semaines, le délai de prestation, duquel résulte le délai de formation.

Numéro (expédition)	Description	Quantité	Calendrier de livraison en jours à partir de __. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> L'Acheteur doit préciser *ici* la date à partir de laquelle le calendrier de livraison s'applique. La date peut être soit la date de l'attribution du marché, ou la date de signature du marché, ou la date de l'établissement de la lettre de crédit ou la date de confirmation de la lettre de crédit, selon le cas. Le formulaire d'offre et de prix doit seulement inclure une référence au Bordereau des Quantités/Calendrier de livraison.

**GARANTIE DE SOUMISSION**

Messieurs,

Afin de permettre à ..... (Nom et Adresse du Soumissionnaire) de remettre une offre concernant « le recrutement d'un Consultant pour ..... à l'OBR», objet du Dossier d'Appel d'Offres par Consultation International: DAO N° DNCMP/...../S/2022-2023, nous soussignés, ..... (Nom et Adresse de la Banque), assumons par la présente, la garantie irrévocable et autonome du paiement d'un montant jusqu'à concurrence .....Francs Burundais (.....FBU) (ou en Dollars Américains ou Euros pour les soumissionnaires étrangers) en renonçant à toute objection et exception.

Des paiements en vertu de la présente garantie seront effectués à votre première demande écrite accompagnée de votre déclaration :

- que le soumissionnaire a retiré son offre pendant la période spécifiée par le Soumissionnaire sur le modèle de soumission,
- que le soumissionnaire s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par l'acheteur pendant la période de validité
- a) manque à signer ou refuse de signer le contrat alors qu'il est requis de le faire, ou

La présente garantie demeurera valable jusqu'au 30ème jour inclus suivant l'expiration de la période de validité des offres et qui peut être reportée par le Maître de l'Ouvrage, ce dernier n'étant pas tenu de notifier la Banque dudit ou desdits reports.

Toute demande relative à cette garantie devra parvenir à la Banque au plus tard à cette date.

Fait à Bujumbura, le .../ .../ 2022

(LA BANQUE)

(Signatures des représentants Autorisés de la Banque + Sceau de la Banque)

**ACTE D'ENGAGEMENT**

Je/nous Soussigné(s).....  
Agissant au nom et pour le compte de..... (Nom et adresse du  
Soumissionnaire).

Et en vertu des pouvoirs qui me/nous est/sont conféré(s), après avoir pris  
connaissance du DAO N°DNCMP/...../S/2022-2023, je/nous m'/nous  
engage/engageons sur mes/nos biens, meubles et immeubles, à fournir le service  
de Consultant pour ..... à l'OBR, conformément au  
Dossier d'Appel d'Offres (DAO), moyennant le prix de mon offre financière.

Je/nous reste/restons engagé(s) par la présente soumission, pendant un délai de  
quatre-vingt-dix (90) jours calendriers, compter à partir de la date d'ouverture des  
soumissions.

Il est entendu que vous n'êtes pas tenu de retenir l'offre la moins disante ou la  
plus avantageuse ni de donner suite à l'une ou l'autre des offres que vous  
recevrez.

Fait à Bujumbura, le .../.../2022

Le (s) soumissionnaires (s)  
(Signatures et Sceau du/des soumissionnaire/s)